

TARIFS MARCHANDISES LIGNE QUIBERON - HOUAT – HOEDIC

(applicables au 03/01/2023)

Tous les prix sont exprimés en € TTC. Toute marchandise dont l'emballage est jugé inadapté au transport maritime se verra appliquer une taxe de reconditionnement ou sera refusée. Les tarifs préférentiels qui s'appliquent à compter du second colis ou de la seconde palette sur certaines catégories, supposent que les dites marchandises soient présentées lors d'une même livraison, par un même client et à destination d'un même chargement.

➤ COLIS :

Sont considérées comme petits colis les marchandises qui ne sont pas en palettes ou unités homogènes qui ne peuvent pas être manutentionnées au chariot élévateur. Poids maximum autorisé par colis : 100 Kg. Le prix sera calculé avec un forfait par colis auquel s'ajoute un prix par kilogramme.

Premier colis	2,40 €
Colis supplémentaire	0,10 €
Prix au kg	0,10 €

➤ PALETTES :

Il s'agit des marchandises (supérieures à 30kg) sur palettes ou conditionnées en unités homogènes pouvant être manutentionnées au chariot élévateur. Le poids facturé comprend le matériel d'emballage et de conditionnement. Le prix sera calculé avec un forfait par palette auquel s'ajoute un prix par kilogramme (excepté la 3^{ème} catégorie facturée au m3). Ces marchandises sont classées en plusieurs catégories :

- **entrent dans la catégorie marchandise de 1^{ère} catégorie** : les produits frais (marée, fruits et légumes et viandes en conteneurs), les produits surgelés en conteneurs réfrigérés, la farine, les produits pharmaceutiques, les fleurs coupées, les emballages vides en retour (bacs de criée), caisse polystyrène pour pêcheurs, bocaux et bouteilles vides destinés à une production insulaire et la production insulaire à l'export ;
- **entrent dans la catégorie marchandise de 2^{ème} catégorie** : l'épicerie, l'électroménager, le bazar, toutes les marchandises en palette ne figurant pas en 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories et/ou contenant des marchandises mélangées ;
- **entrent dans la catégorie marchandise de 3^{ème} catégorie** : la laine de verre, les matériaux d'isolation, le matériel de musique, les cuves à verre (poubelle), le mobilier monté et les vitrines réfrigérées ;
- **entrent dans la catégorie marchandise de 4^{ème} catégorie** : les plantes, les arbustes et les fleurs. Les fauteuils électriques, lits médicalisés, conteneurs de matériel de musique.

	C1	C2
Première palette	6,50 €	18,00 €
Palette supplémentaire	0,50 €	4,00 €
Prix au kg (au-dessous de 250 kg)	- €	- €
Prix au kg (au-delà de 250 kg)	0,03 €	0,05 €

Le m3 de marchandises de 3e catégorie	59,30 €
L'unité de marchandises de 4e catégorie	26,20 €

Frais de palettisation (constitution d'une palette et filmage ou cerclage)	6,20 €
Frais de reconditionnement d'une palette existante dont le conditionnement est inadapté au transport maritime	3,10 €

➤ **PECHE INSULAIRE :**

Mise à disposition du contenant isotherme	2,00 €
Le kg de produits halieutiques insulaires	0,01 €

➤ **MATIERES DANGEREUSES :**

Rack de 500 kg de bouteilles de gaz (prix par rack)	12,70 €
FOD, Fuel, Gasoil (soutage >5 tonnes) prix par tonne	12,05 €

➤ **DIVERS :**

Bagages volumineux spécifiques non emballés devant être manipulés à la main, par exemple un kayak. Prix à l'unité	13,10 €
Conteneur d'animaux vivants : prix par conteneur	21,80 €
Bois de chauffage au stère (prix par grille, grille incluse)	10,00 €
Grille (prix global de la grille et du contenu)	20,80 €
½ grille (prix global de la ½ grille et du contenu)	12,40 €

➤ **PRESTATIONS ANNEXES :**

Prestation d'embarquement ou de débarquement d'un deux-roues motorisé sans conducteur. Prix par véhicule en sus du prix du transport selon CGV véhicules.	15,00 €
Prestation de chargement ou de déchargement dans un véhicule par chariot élévateur. Prix par unité.	1,00 €
Frais d'immobilisation par jour d'un contenant. Prix par jour et par contenant	10,00 €
Taxe de magasinage. Toutes les marchandises hors celles de 1 ^e catégorie doivent être enlevées au plus tard le 4 ^{ème} jour ouvrable suivant la date d'arrivée. Passé ce délai, droit fixe (par tranche indivisible de 100 kg et par jour)	8,80 €
Taxe de magasinage. Les marchandises de 1 ^{ère} catégorie doivent être enlevées le jour d'arrivée. Passé ce délai, droit fixe (par tranche indivisible de 100 kg et par jour)	8,80 €
Location d'un chariot à bagages (groupes). Prix par chariot	19,60 €
Location de bac, roll ou coffre. Prix par trajet et par unité.	4,50 €